

# Les recettes fiscales dans l'UE

## En légère baisse, à 40,7 % du PIB

### Statistiques en bref

ECONOMIE ET FINANCES

2/2006

Comptes nationaux  
(PIB compris)

Auteur

Lena FREJ OHLSSON

## Contenu

Mesure des recettes fiscales ... 2

Évolution des recettes fiscales  
jusqu'en 2004 ..... 2

Niveaux des recettes fiscales  
en 2004 ..... 3

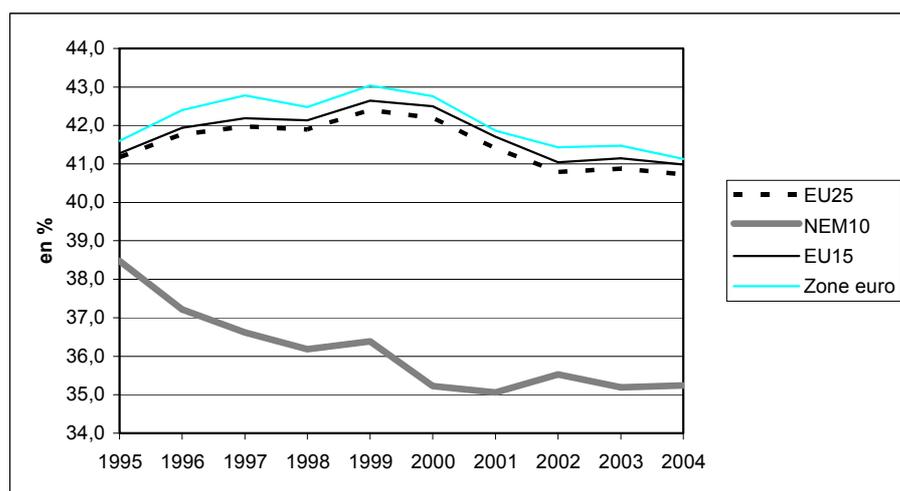
Principales catégories d'impôts  
et de cotisations sociales ..... 3

Notes méthodologiques ..... 5

Les prélèvements obligatoires opérés sous la forme d'impôts et de cotisations sociales représentaient environ 90 % de l'ensemble du revenu des États de l'UE-25 en 2004. Les recettes fiscales versées aux administrations publiques<sup>1</sup> ont légèrement baissé, s'établissant à 40,7 % en 2004 contre 40,9 % l'année précédente. La baisse a été plus marquée dans la zone euro où le taux est passé de 41,5 % en 2003 à 41,1 % en 2004.

La tendance observée durant les années 1995-2004 montre que c'est en 2004 que les recettes fiscales dans l'UE-25 ont atteint leur plus bas niveau en termes de PIB (cf. graphique 1). Toutefois, la baisse la plus sensible a été enregistrée durant la période 2000-2002, à la suite du pic de l'année 1999 où le taux des recettes fiscales s'était établi à 42,4 % du PIB.

La tendance de la zone euro durant cette même période suit étroitement l'évolution observée pour l'UE-25, mais la structure émergeant des données relatives aux nouveaux États membres (NEM-10) est sensiblement différente. Dans ces pays, les prélèvements sont généralement inférieurs à ceux de l'UE-15 et, durant la période 1995-2000, les recettes fiscales des administrations publiques y ont fortement diminué en pourcentage du PIB, la situation demeurant relativement inchangée depuis lors.



Graphique 1: Total des recettes fiscales dans l'UE en pourcentage du PIB



Fin de rédaction: 9.12.2005  
Données extraites le: 5.12.2005  
ISSN 1024-4301  
Numéro de catalogue: KS-NJ-06-002-FR-N  
© Communautés européennes, 2006

<sup>1</sup> Les données sont collectées par Eurostat sur la base du programme de transmission SEC 95, tableau 9, «Impôts et cotisations sociales, tableau détaillé par type et par sous-secteur institutionnel bénéficiaire». Les administrations publiques comprennent les sous-secteurs suivants: administration centrale, administration d'États fédérés, administration locale et fonds de sécurité sociale. Pour les besoins de la présente publication, le terme «administrations publiques» comprend en outre les institutions communautaires.

## Mesure des recettes fiscales

Les systèmes fiscaux et les dispositifs de sécurité sociale affichent une grande diversité selon les États membres de l'UE. Le cadre des comptes nationaux (Système européen des comptes, SEC 95) fournit une mesure efficace et harmonisée de la fiscalité et des cotisations sociales versées dans l'Union européenne.

En 2001, la Commission européenne et les États membres se sont mis d'accord sur la définition de quatre indicateurs visant à mesurer les recettes fiscales des administrations publiques. Le présent numéro des *Statistiques en bref* met l'accent sur l'indicateur le plus vaste (indicateur 4) – cf. notes méthodologiques à la page 5. La comparaison des quatre indicateurs a montré que la tendance dans le domaine des recettes fiscales était très similaire. En ce qui concerne le niveau des recettes fiscales, l'indicateur 4 atteint à peu près un point de PIB de plus que l'indicateur 2<sup>2</sup>.

Conformément au SEC 95, les impôts et cotisations sociales sont enregistrés selon le principe des droits constatés. Pour faciliter la mise en conformité avec ce principe, le règlement 2516/2000 du Conseil précise les règles à suivre en ce qui concerne la date de l'enregistrement et les montants à enregistrer. Deux méthodes peuvent être employées:

a) la méthode de la caisse «transactionnée» — les encaissements sont attribués à la période où a lieu le

fait générateur ou, pour certains impôts sur le revenu, au moment où le montant de l'impôt est déterminé. Cette méthode peut être basée sur l'écart temporel moyen entre l'activité et l'encaissement;

b) la méthode basée sur les déclarations et les rôles. Dans ce cas, une correction doit être effectuée pour des montants évalués ou déclarés, mais peu susceptibles d'être collectés. Ces montants peuvent être supprimés des recettes de l'administration, en utilisant un coefficient fiscal spécifique basé sur les expériences passées et les prévisions futures ou en enregistrant un transfert de capital pour la même correction (SEC 95 code D.995) dans le cas des secteurs concernés. Il convient de noter que ces différentes options d'enregistrement ont des effets sur la présentation des données par pays.

Pour les besoins de la présente analyse, la définition des recettes fiscales comprend non seulement les recettes collectées par le secteur des administrations publiques (SEC 95 code S.13), mais aussi les montants ayant trait aux impôts sur la production et les importations (D.2) reçus par les institutions de l'UE (S.212) via les administrations publiques. Les institutions de l'UE n'ont commencé à collecter des recettes fiscales auprès des dix nouveaux États membres qu'en 2004.

## Évolution des recettes fiscales jusqu'en 2004

En ce qui concerne l'UE-25 dans son ensemble, les recettes fiscales en pourcentage du PIB ont affiché une tendance à la baisse depuis 2000, alors que le taux des NEM-10 n'a enregistré que des faibles changements. Le total des recettes fiscales par pays pour la période 1995-2004 apparaît dans le tableau 1 (page 6).

De nombreuses raisons peuvent expliquer que les recettes des impôts et cotisations sociales varient d'une année à l'autre en pourcentage du PIB. Une analyse beaucoup plus approfondie serait nécessaire pour expliquer les raisons de telles variations dans des pays précis. Toutefois, les principales raisons de ces écarts sont généralement les changements qui affectent l'activité économique (niveau d'emploi, vente de biens et de services, etc.) et la législation fiscale (taux d'imposition, seuils, exemptions, etc.). Il convient de noter que, même en utilisant la méthode des droits constatés, les changements de législation ou les évolutions de l'activité économique ont généralement un effet retardé sur les recettes fiscales.

Depuis l'année 2000, des baisses sensibles des recettes fiscales en pourcentage du PIB ont été observées en Allemagne, en Grèce, aux Pays-Bas, en Slovaquie, en Finlande et en Suède. En Allemagne, le taux est passé d'un pic de 43,3 % en 2000 à 40,0 % en

2004. Dans le cas de la Grèce et de la Finlande, le pic a également été atteint en 2000, le taux passant de 40,9 % à 37,7 % dans le cas de la Grèce et de 47,9 % à 44,5 % dans celui de la Finlande. En Grèce toutefois, les recettes en pourcentage du PIB ont été plus élevées en 2004 qu'au cours des années 1995-1997. En Slovaquie, les recettes fiscales sont passées de 33,2 % du PIB à 30,6 % entre 2000 et 2004, mais la tendance a été clairement à la baisse depuis 1995 lorsque le taux s'établissait à 40,6 %. En République tchèque, c'est une stratégie différente qui a été adoptée, visant à maintenir plus ou moins la stabilité du taux depuis 1995. Les baisses ont été moins marquées entre 2000 et 2004 aux Pays-Bas et en Suède.

Entre 2000 et 2004, des hausses sensibles des recettes fiscales en pourcentage du PIB ont été enregistrées à Chypre et, en particulier, à Malte. Dans le cas de Malte, le taux s'est établi à 36,7 % en 2004 contre 30,1 % en 2000. À Chypre, il a augmenté pour passer de 30,0 % en 2000 à 33,7 % en 2004, mais cette tendance à la hausse avait déjà commencé en 1997 lorsque le taux atteignait 25,8 %.

Les données de l'Estonie ont affiché peu de changements entre 2000 et 2004, mais cette évolution fait suite à une forte tendance à la baisse observée

<sup>2</sup> Pour une analyse exhaustive des structures fiscales, cf. publication conjointe Eurostat-DG Taxud «Structures of the taxation systems in the European Union», édition 2005. L'indicateur 2 est utilisé pour cette publication.

entre 1995 et 1999, de sorte que les recettes fiscales perçues en 2004 (32,7 % du PIB) sont nettement inférieures à celles de 1995 (37,9 %). De la même

manière, si l'on étudie les données à long terme de la Pologne, il apparaît que le taux a sensiblement diminué, passant de 39,4 % en 1995 à 34,3 % en 2004.

### Niveaux des recettes fiscales en 2004

Comme montre le graphique 1, le montant des recettes fiscales en pourcentage du PIB est généralement beaucoup plus bas dans les nouveaux États membres que dans les pays de l'UE-15. L'exception la plus notable concerne l'Irlande qui affiche un taux de 31,7 % en 2004, soit moins que la moyenne de 35,2 % des NEM-10. En dessous du taux irlandais, on trouve toutefois la Lituanie (28,7 %), la Lettonie (29,1 %) et la Slovaquie (30,6 %). Le nouvel État membre qui affiche les taux de recettes fiscales les plus élevés en pourcentage du PIB est la Slovaquie (39,9 %).

À l'autre bout de l'échelle, la Suède présente un taux de recettes fiscales de 51,2 % du PIB en 2004, suivie du

Danemark (49,9 %), de la Belgique (47,4 %) et de la France (45,3 %).

Pour la majorité des 25 pays, le taux s'établit dans une fourchette comprise entre 35 et 45 % du PIB. Pondéré d'après le PIB des pays, le niveau moyen de l'UE-25 s'établit à 40,7 % en 2004. Toutefois, la valeur médiane des 25 pays se situe à un niveau quelque peu inférieur (37,7 %, correspondant aux chiffres de la Grèce et du Royaume-Uni), en raison des niveaux relativement bas du PIB (et donc de la faible pondération) des pays qui ont généralement des taux de recettes fiscales les plus bas.

### Principales catégories d'impôts et de cotisations sociales

Les trois principales composantes des recettes fiscales versées aux administrations publiques sont les suivantes (codes SEC 95 entre parenthèses): impôts sur la production et les importations (D.2), impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc (D.5) et cotisations sociales effectives (D.611). En 2004, ces trois composantes représentaient 39,5 % du PIB et 97 % de l'ensemble des recettes fiscales de l'UE-25. Les recettes fiscales tirées des impôts de type D.2 représentaient 13,8 % du PIB au niveau de l'UE-25, contre 12,5 %, pour les impôts de type D.5 et 13,1 % pour les cotisations sociales de type D.611.

Le montant des recettes générées par ces trois composantes diffère sensiblement en importance suivant les États membres. Les structures fiscales nationales varient selon l'accent qui est mis sur les impôts directs relatifs aux revenus personnels et à ceux des entreprises, sur les impôts indirects tels que la TVA ou sur les cotisations sociales. Les nouveaux États membres insistent généralement moins sur les impôts directs comme sources de recettes: en 2004, les impôts de type D.5 y ont représenté 7,9 % du PIB, contre 14,0 % pour les impôts de type D.2 et 13,4 % pour les cotisations sociales de type D.611.

Les impôts sur la production et les importations sont subdivisés en impôts sur les produits (D.21), qui comprennent les taxes sur la valeur ajoutée (TVA), et d'autres taxes sur la production (D.29). Dans l'UE dans son ensemble, les recettes tirées des impôts de type D.21 représentent plus de 80 % de l'ensemble des impôts sur la production et les importations. Les recettes tirées des taxes sur les produits affichent leur niveau le plus élevé au Danemark et en Hongrie (15,9 % du PIB respectif) et leur niveau le plus bas en Allemagne (10,1 %) et en Lituanie (10,7 %).

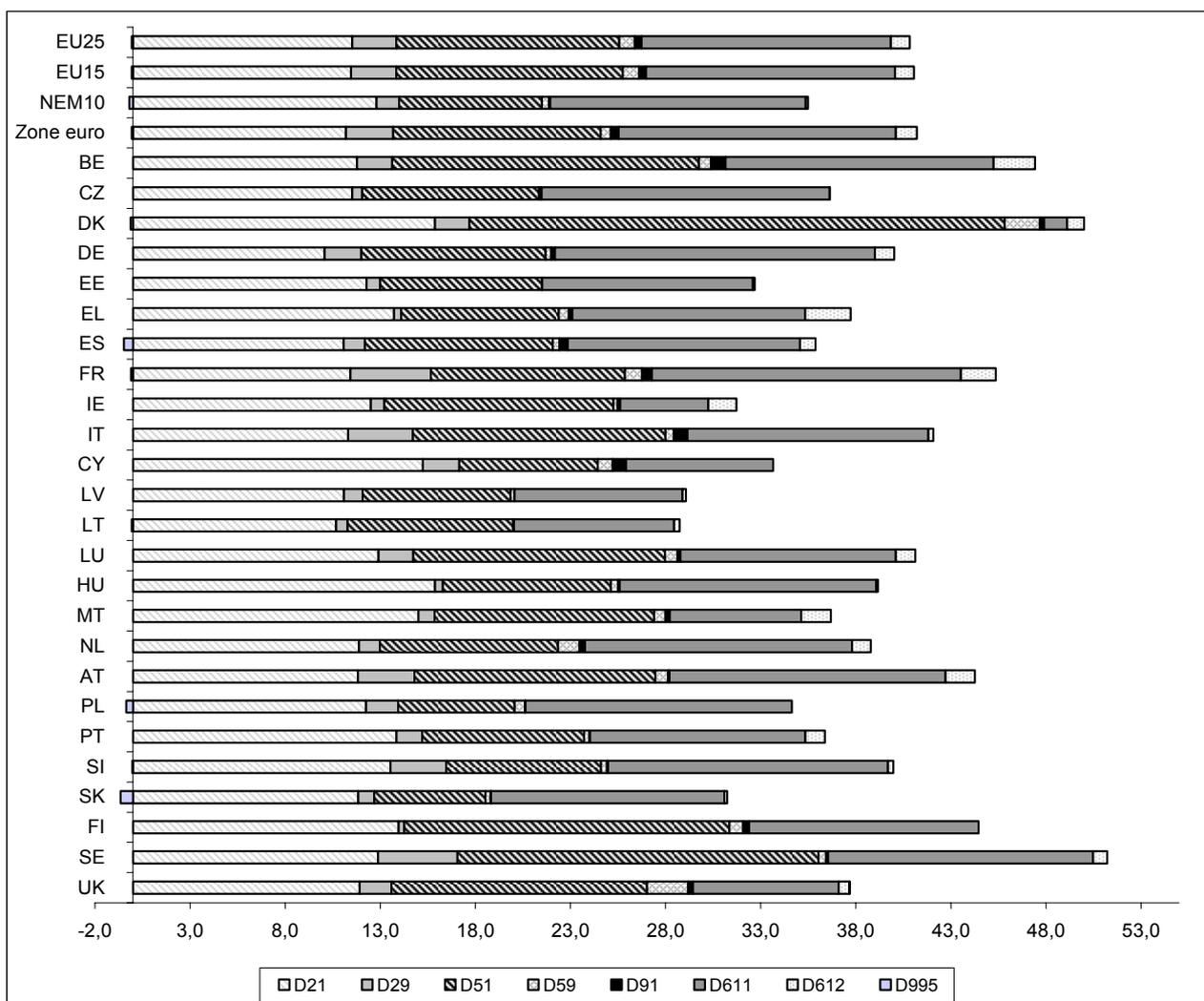
En 2004, les nouveaux États membres ont commencé à transférer une partie des recettes tirées de la TVA et d'autres taxes sur les produits vers les institutions européennes dans le cadre de leur contribution au

budget communautaire. Ce transfert représentait 0,1 % du PIB des NEM-10, contre 0,3 % du PIB pour l'UE-25.

Les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5) comprennent les impôts sur les revenus (D.51) et les autres impôts courants (D.59). Les impôts D.51 couvrent à la fois les revenus individuels ou les revenus des ménages et les revenus ou profits des entreprises, y compris les gains de détention. Les recettes que les États membres tirent de l'impôt sur le revenu varient beaucoup plus que les revenus tirés des taxes sur les produits. En 2004, les recettes tirées des impôts D.51 se sont établies à 5,8 % du PIB dans le cas de la Slovaquie et 6,1 % dans celui de la Pologne, contre 19,0 % pour la Suède et 17,1 % pour la Finlande. C'est toutefois au Danemark que les recettes tirées des impôts D.51 arrivent en tête, puisqu'ils s'y établissent à 28,1 % du PIB. Cette situation s'explique par le fait que la plupart des dépenses sociales du Danemark sont financées par les impôts D.51, de sorte que les chiffres des cotisations sociales effectives sont nettement plus bas que dans d'autres pays.

Les cotisations sociales effectives (D.611) couvrent à la fois les cotisations obligatoires et facultatives versées à l'administration (essentiellement aux fonds de sécurité sociale) par les salariés, les employeurs, les indépendants et les inactifs. S'y ajoutent les montants payables par les employeurs à l'administration. En dehors du cas du Danemark qui est mentionné ci-dessus et où les cotisations de type D.611 ne s'établissent qu'à 1,2 % du PIB en 2004, ces cotisations sont relativement faibles en Irlande (4,6 %) et à Malte (5,9 %). Les taux les plus élevés des impôts D.611 en pourcentage du PIB sont atteints en Allemagne (16,8 %) et en France (16,3 %). C'est pourquoi, comme pour les impôts sur le revenu, les recettes tirées des cotisations sociales D.611 varient sensiblement selon les pays.

Des ventilations plus détaillées des impôts de type D.2, D.5 et D.611 par pays sont présentées au tableau 2 figurant en pages 6 et 7.



Graphique 2: Ventilation des recettes fiscales par pays et par grande catégorie d'impôt en 2004 (% du PIB)

Outre ces trois principales composantes des recettes fiscales de l'administration, trois éléments relativement secondaires ont été inclus dans la définition basée sur le SEC 95: les impôts en capital (D.91), les cotisations sociales imputées (D.612) et les transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés, mais non susceptibles d'être perçus (D.995).

Les impôts en capital (D.91) renvoient aux impôts perçus à des intervalles irréguliers et peu fréquents sur la valeur des actifs ou de la propriété nette détenus ou transférés sous la forme de successions ou de donations. Les impôts de type D.91 représentaient 0,3 % du PIB dans l'UE-25 en 2004, mais seulement 0,1 % du PIB dans les NEM-10. La fourchette s'établit entre, d'une part, 0,8 % en Belgique et 0,7 % en Italie et à Chypre, et, d'autre part, moins de 0,05 % en République tchèque, Estonie, Lituanie, Pologne,

Portugal, et Slovaquie.

Les cotisations sociales imputées (D.612) constituent dans le système des comptes nationaux la contrepartie des prestations sociales non capitalisées classées par les administrations publiques en tant qu'employeur. En 2004, les cotisations sociales imputées se sont établies à 1,0 % du PIB dans l'UE-25, les variations s'établissant entre 2,4 % en Grèce et moins de 0,05 % en République tchèque.

Enfin, dans les pays qui mettent en œuvre la méthode d'évaluation des droits constatés (cf. page 2 pour l'explication des différentes méthodes), les transferts en capital des administrations publiques vers d'autres secteurs de l'économie (D.995), représentant les impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus, doivent être déduits des recettes fiscales. En 2004, cette correction s'est établie à 0,1 % du PIB pour l'UE-25.

<sup>4</sup> Les montants négatifs représentent les transferts en capital vers les secteurs concernés, correspondant à des impôts et des cotisations sociales notifiés, mais peu susceptibles d'être collectés (D.995). Il n'y a pas de données disponibles pour la catégorie D.91 de la Lettonie et la catégorie D.612 de la Pologne. Il n'y a pas de données disponibles pour les catégories D.21, D.29, D.51 et D.59 du Portugal en 2004: ce sont les taux 2003 qui sont utilisés dans ces cas.

## ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

### Définition des recettes fiscales des administrations publiques

La définition utilisée dans le présent numéro des Statistiques en bref correspond à l'indicateur 4, le plus vaste des quatre indicateurs définis par le groupe de travail «Comptes nationaux» d'Eurostat en juin 2001. Cet indicateur couvre l'ensemble des séries déclarées dans le tableau 9 du programme de transmission du SEC 95. Il englobe en particulier une grande diversité de systèmes de sécurité sociale de l'UE.

Les quatre indicateurs sont définis comme suit (les codes entre parenthèses renvoient au SEC95):

Impôts sur la production et les importations (D.2)

+ Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)

+ Impôts en capital (D.91)

- Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus (D.995)

+ Cotisations sociales effectives obligatoires dues aux administrations de sécurité sociale (S.1314)

= Indicateur 1

+ Cotisations sociales effectives dues à l'administration centrale (S.1311), aux administrations d'État fédéré (S.1312) et aux administrations locales (S.1313) en tant qu'employeur

= Indicateur 2

+ Cotisations sociales imputées (D.612) dues aux administrations publiques en tant qu'employeur

= Indicateur 3

+ Cotisations sociales effectives volontaires dues au secteur des administrations publiques

= Indicateur 4 (Total des impôts et cotisations sociales dus aux administrations publiques, y compris aux administrations en tant qu'employeur).

### Liste des acronymes utilisés dans les tableaux et graphiques

Classification SEC 95	Principales catégories fiscales
D2	IMPOTS SUR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS
D21	Impôts sur les produits
D211	Taxes de type «Valeur ajoutée»
D212	Taxes et droits sur les importations à l'exclusion de la TVA
D214	Impôts sur les produits, à l'exception de la TVA et des taxes sur les importations
D29	Autres impôts sur la production
D5	IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU, LE PATRIMOINE, ETC
D51	Impôts sur le revenu
D59	Autres impôts courants
D91	Impôts en capital
D2_D5_D91	TOTAL DES RECETTES FISCALES
D611	Cotisations sociales effectives
D6111	Cotisations sociales effectives des employeurs
D6112	Cotisations sociales des salariés
D6113	Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des inactifs
D612	Cotisations sociales imputées
D995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus
D2_D5_D91_D611_D612_M_D995	RECETTES TOTALES PROVENANT DES IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES (y compris cotisations sociales imputées) APRES DEDUCTION DES MONTANTS NOTIFIES MAIS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE PERCUS
:	Non disponible
-	Non applicable

Tableau 1: Total des recettes fiscales par pays, 1995-2004 (% du PIB)

	EU25	EU15	NEM10	Zone euro	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK
1995	41,2	41,3	38,5	41,6	45,9	36,2	49,8	41,3	37,9	34,7	33,6	44,5	34,9	42,9	26,7	33,7	28,6	43,7	41,7	31,3	40,5	43,6	39,4	32,7	40,5	40,6	46,2	49,7	36,7
1996	41,8	41,9	37,2	42,4	46,5	35,2	50,1	42,3	35,6	35,1	34,0	45,7	34,7	43,2	26,4	31,4	28,1	43,8	40,6	29,9	40,8	44,8	38,1	33,5	39,1	39,1	47,5	52,1	36,3
1997	42,0	42,2	36,6	42,8	47,0	35,5	49,9	42,2	35,9	36,4	34,1	45,9	33,9	45,1	25,8	32,7	29,8	42,8	39,0	31,6	40,6	46,2	37,6	33,6	38,2	35,9	46,7	52,6	36,8
1998	41,9	42,1	36,2	42,5	47,6	34,0	50,3	42,4	34,9	38,4	33,9	45,8	33,1	43,6	27,7	34,4	32,3	41,3	39,1	29,9	40,3	46,2	36,7	33,9	39,0	37,1	46,4	53,4	37,8
1999	42,4	42,6	36,4	43,0	47,6	34,8	50,9	43,2	34,6	39,6	34,4	46,8	33,0	43,6	28,0	32,6	32,1	41,5	39,2	28,9	41,6	45,8	37,2	34,8	39,4	34,7	46,8	54,0	38,1
2000	42,2	42,5	35,2	42,8	47,3	34,5	50,2	43,3	32,6	40,9	34,8	45,9	32,9	43,0	30,0	30,1	30,1	41,3	39,6	30,1	41,5	44,8	35,2	35,2	38,8	33,2	47,9	54,1	38,7
2001	41,4	41,7	35,1	41,9	47,4	34,6	49,3	41,4	31,7	39,1	34,3	45,6	31,0	42,8	30,9	29,0	28,7	41,5	40,0	32,6	39,4	46,5	34,7	34,9	39,1	32,9	45,8	52,1	38,5
2002	40,8	41,0	35,5	41,4	47,5	35,5	49,1	40,9	32,5	39,9	34,7	44,9	29,7	42,4	31,2	28,7	28,4	42,0	39,1	34,8	38,7	45,5	35,5	35,7	39,4	32,5	45,7	50,5	37,0
2003	40,9	41,1	35,2	41,5	47,2	36,1	48,7	41,0	33,0	39,0	34,8	45,0	30,4	43,0	32,9	29,0	28,2	41,9	39,1	34,5	38,5	44,8	34,4	36,3	39,7	31,4	44,8	51,2	37,0
2004	40,7	41,0	35,2	41,1	47,4	36,6	49,9	40,0	32,7	37,7	35,4	45,3	31,7	42,1	33,7	29,1	28,7	41,1	39,2	36,7	38,8	44,3	34,3	35,6	39,9	30,6	44,5	51,2	37,7

Tableau 2: Ventilation des recettes fiscales par pays et par grande catégorie d'impôt (% du PIB) en 2004, 2003, 2000, et 1995

2004	EU25	EU15	NEM10	Zone euro	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	
D2	13,8	13,8	14,0	13,7	13,6	12,0	17,7	12,0	13,0	14,1	12,2	15,7	13,2	14,7	17,2	12,1	11,3	14,7	16,3	15,9	13,0	14,8	13,9	14,6	16,5	12,7	14,3	17,1	13,6	
D21	:	:	12,8	:	11,8	11,5	15,9	10,1	12,3	13,7	11,1	11,4	12,5	11,3	15,2	11,1	10,7	12,9	15,9	15,0	11,9	11,8	12,3	:	:	13,5	11,8	14,0	12,9	11,9
D211	6,9	6,9	7,9	6,7	7,0	7,4	9,8	6,2	8,2	8,3	6,1	7,2	7,4	6,0	9,1	7,1	6,5	6,5	9,0	7,7	7,3	7,8	7,5	8,1	8,9	8,0	8,7	9,1	7,0	
D212	:	:	0,6	:	0,8	0,7	0,2	0,9	0,2	0,2	0,2	0,1	1,8	0,1	1,6	0,2	0,5	5,3	0,2	0,7	1,3	0,2	0,7	:	:	0,4	0,5	0,1	0,1	0,2
D214	:	:	3,7	:	4,0	-	5,9	3,0	3,9	5,2	4,8	4,1	3,3	5,1	4,5	3,8	3,7	1,1	6,7	6,6	3,2	3,8	4,1	:	:	4,2	3,3	5,2	3,7	4,7
D29	:	:	1,2	:	1,8	0,5	1,8	1,9	0,7	0,4	1,1	4,2	0,7	3,4	1,9	1,0	0,6	1,8	0,4	0,8	1,1	3,0	1,7	:	:	2,9	0,8	0,3	4,2	1,7
D5	12,5	12,8	7,9	11,4	16,8	9,4	30,0	10,0	8,5	8,8	10,2	11,1	12,3	13,7	8,1	8,0	8,8	13,9	9,2	12,2	10,5	13,3	6,7	8,7	8,4	6,1	17,8	19,4	15,6	
D51	:	:	7,5	:	16,1	9,3	28,1	9,7	8,5	8,3	9,9	10,2	12,0	13,3	7,3	7,8	8,7	13,2	8,8	11,5	9,4	12,7	6,1	:	:	8,1	5,8	17,1	19,0	13,4
D59	:	:	0,4	:	0,6	0,1	1,9	0,3	0,0	0,5	0,4	0,9	0,2	0,4	0,8	0,2	0,1	0,7	0,4	0,6	1,1	0,7	0,5	:	:	0,3	0,3	0,7	0,4	2,2
D91	:	0,4	:	0,4	0,8	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,4	0,5	0,1	0,7	0,7	:	0,0	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2	
D2_D5_D91	26,7	27,0	21,9	25,5	31,2	21,5	47,9	22,2	21,5	23,1	22,9	27,3	25,6	29,1	25,9	20,1	20,0	28,8	25,6	28,2	23,8	28,2	20,6	23,3	25,0	18,8	32,4	36,5	29,4	
D611	13,1	13,1	13,4	14,6	14,1	15,1	1,2	16,8	11,1	12,2	12,2	16,3	4,6	12,7	7,7	8,8	8,4	11,3	13,5	6,9	14,0	14,5	14,0	11,3	14,7	12,3	12,1	13,9	7,7	
D6111	:	:	7,3	:	8,4	10,5	0,1	7,2	10,8	5,6	8,6	11,1	2,7	8,8	5,3	6,4	7,6	5,0	9,6	3,1	4,3	6,7	5,3	:	:	5,6	8,0	9,0	10,8	4,2
D6112	:	:	4,7	:	4,5	3,7	1,1	6,5	0,3	4,9	1,9	4,1	1,7	2,4	2,1	2,4	0,8	5,0	3,3	3,1	7,0	6,0	6,4	:	:	7,7	2,9	2,2	2,9	3,2
D6113	:	:	1,4	:	1,2	1,0	-	3,2	-	1,7	1,7	1,1	0,2	1,5	0,3	0,1	0,1	1,3	0,6	0,7	2,7	1,8	2,3	:	:	1,4	1,4	0,8	0,3	0,3
D612	:	1,0	:	1,1	2,2	0,0	0,9	1,0	0,1	2,4	0,8	1,8	1,5	0,3	-	0,2	0,3	1,0	0,1	1,6	1,0	1,5	:	1,0	0,3	0,1	-	0,7	0,6	
D995	0,1	0,1	0,2	0,1	-	-	0,1	-	-	0,0	0,5	0,1	-	0,0	-	-	0,1	-	-	-	0,0	-	0,4	-	0,0	0,7	-	-	0,0	
D2_D5_D91_D611_D612_M_D995	40,7	41,0	35,2	41,1	47,4	36,6	49,9	40,0	32,7	37,7	35,4	45,3	31,7	42,1	33,7	29,1	28,7	41,1	39,2	36,7	38,8	44,3	34,3	35,6	39,9	30,6	44,5	51,2	37,7	

2003	Zone euro																				UK								
	EU25	EU15	NEM10	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL		AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	
D2	13,8	13,8	13,5	13,6	13,4	11,2	17,4	12,2	13,0	14,7	11,9	15,4	12,7	14,7	16,3	12,2	11,8	13,5	15,8	13,6	12,7	14,9	13,5	15,2	16,6	11,5	14,4	17,4	13,6
D21	11,5	11,4	12,5	11,2	11,4	10,6	15,6	10,4	12,3	14,3	10,8	11,3	12,0	11,2	14,6	11,1	11,2	11,8	15,4	13,1	11,6	11,8	12,2	13,9	13,7	10,6	14,2	13,1	11,9
D211	6,9	6,9	7,4	6,7	6,8	6,4	9,6	6,3	8,7	8,4	6,0	7,1	7,1	6,1	8,8	7,3	6,8	6,0	8,3	6,5	7,3	7,9	7,4	8,1	8,8	6,8	8,7	9,2	7,0
D212	0,5	0,4	1,0	0,5	0,7	1,3	0,2	0,9	0,0	0,2	0,1	0,1	1,5	0,1	1,9	0,3	0,5	4,7	1,1	1,0	1,4	0,2	0,9	0,3	0,9	1,4	0,1	0,1	0,2
D214	4,1	4,1	4,0	4,0	3,9	2,9	5,8	3,2	3,5	5,7	4,6	4,1	3,4	4,9	3,8	3,5	3,9	1,1	6,1	5,6	2,9	3,8	3,9	5,5	3,9	2,4	5,5	3,8	4,7
D29	2,3	2,4	1,0	2,4	2,0	0,5	1,8	1,8	0,7	0,4	1,1	4,1	0,7	3,6	1,7	1,1	0,6	1,7	0,3	0,5	1,1	3,1	1,3	1,4	2,9	0,9	0,2	4,3	1,7
D5	12,5	12,7	8,1	11,6	16,7	9,7	29,2	10,4	8,6	8,8	10,1	11,0	11,8	13,8	9,6	7,6	8,0	15,7	9,7	12,4	10,7	13,5	6,8	8,8	8,2	7,2	18,0	18,7	15,1
D51	11,7	11,9	7,7	11,0	16,0	9,5	28,3	10,1	8,6	8,3	9,7	10,1	11,5	13,3	8,8	7,4	8,0	15,0	9,3	11,4	9,6	12,8	6,2	8,5	7,9	6,9	17,3	18,3	13,0
D59	0,8	0,8	0,4	0,5	0,6	0,1	0,9	0,3	0,0	0,5	0,4	0,9	0,3	0,5	0,8	0,2	0,0	0,8	0,4	1,0	1,1	0,7	0,6	0,3	0,3	0,3	0,7	0,4	2,1
D91	0,4	0,4	0,0	0,5	0,5	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,4	0,5	0,2	1,5	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,1	0,2
D2_D5_D91	26,7	26,9	21,6	25,7	30,6	20,9	46,7	22,8	21,6	23,7	22,4	26,8	24,6	30,0	26,0	19,8	19,7	29,4	25,5	26,1	23,7	28,5	20,3	24,1	24,8	18,7	32,7	36,2	28,9
D611	13,3	13,2	13,7	14,8	14,4	15,2	1,2	17,2	11,3	13,1	12,2	16,4	4,4	12,7	7,0	9,0	8,5	11,6	13,5	6,8	13,8	14,6	14,5	11,2	14,7	13,0	12,1	14,3	7,5
D6111	:	7,5	:	8,3	8,6	10,6	0,1	7,4	11,0	6,0	8,6	11,2	2,7	8,9	:	6,5	7,7	5,1	9,9	3,1	4,3	6,8	5,4	7,5	5,6	8,8	9,0	11,0	4,1
D6112	:	4,2	:	4,5	4,5	3,7	1,2	6,7	0,3	5,2	1,9	4,2	1,6	2,3	:	2,4	0,7	5,1	3,0	3,1	6,7	6,0	6,5	3,3	7,7	2,9	2,2	3,0	3,1
D6113	:	1,6	:	1,9	1,2	0,9	-	3,2	-	1,8	1,7	1,1	0,2	1,4	:	0,0	0,1	1,4	0,6	0,7	2,7	1,7	2,6	0,4	1,4	1,4	0,8	0,3	0,3
D612	:	1,0	:	1,1	2,2	0,0	0,9	1,0	0,1	2,3	0,8	1,9	1,4	0,3	-	0,2	0,0	0,9	0,1	1,6	1,0	1,7	:	1,0	0,3	0,1	-	0,7	0,6
D995	0,1	0,1	0,2	0,1	-	-	0,1	-	-	-	0,6	0,1	-	0,0	-	-	0,1	-	-	-	0,0	-	0,4	-	0,0	0,4	-	-	0,0
D2_D5_D91_D611_D612_M_D995	40,9	41,1	35,2	41,5	47,2	36,1	48,7	41,0	33,0	39,0	34,8	45,0	30,4	43,0	32,9	29,0	28,2	41,9	39,1	34,5	38,5	44,8	34,4	36,3	39,7	31,4	44,8	51,2	37,0

2000	Euro-zone																				UK								
	EU25	EU15	NMS10	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL		AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	
D2	14,1	14,2	13,7	13,9	13,8	11,5	17,2	12,5	12,9	15,8	11,9	15,8	13,7	15,5	12,4	12,5	12,6	14,5	16,4	12,9	13,0	15,1	13,8	14,1	16,3	13,0	14,1	16,8	14,2
D21	11,8	11,7	12,4	11,4	11,9	10,9	15,6	10,5	12,0	15,2	10,7	11,7	13,1	12,1	11,3	11,1	12,0	12,1	16,1	12,6	12,0	12,0	11,8	13,4	13,9	12,3	13,9	12,7	12,4
D211	7,0	7,0	7,4	6,9	7,2	6,6	9,6	6,8	8,8	8,1	6,1	7,3	7,3	6,6	5,8	7,1	7,6	5,8	8,8	6,2	7,2	8,0	7,1	8,0	8,9	7,7	8,3	8,8	6,8
D212	0,5	0,5	1,4	0,6	0,7	1,7	0,2	0,9	0,2	0,2	0,2	0,1	1,8	0,1	2,4	0,3	0,6	4,8	1,3	1,3	1,9	0,3	1,2	0,4	1,3	2,5	0,1	0,2	0,2
D214	4,2	4,2	3,6	3,9	4,0	2,6	5,8	2,8	3,0	7,0	4,4	4,2	4,0	5,3	3,2	3,6	3,8	1,5	6,0	5,1	2,9	3,7	3,5	5,1	3,6	2,0	5,5	3,7	5,5
D29	2,4	2,4	1,3	2,5	1,9	0,6	1,6	2,0	0,9	0,6	1,2	4,2	0,6	3,4	1,1	1,4	0,6	2,4	0,3	0,3	1,1	3,1	1,9	0,6	2,4	0,7	0,2	4,1	1,8
D5	13,8	14,1	8,1	12,8	17,1	8,4	30,3	12,3	8,1	10,8	10,2	12,0	13,3	14,7	10,9	7,4	8,4	15,4	9,9	9,4	12,1	13,1	7,4	9,8	7,5	7,6	21,3	22,2	16,6
D51	13,0	13,3	7,6	12,2	16,5	8,2	28,9	12,0	8,0	10,4	9,8	11,2	13,0	14,3	10,2	7,2	8,4	14,6	9,5	8,8	10,8	12,6	6,8	9,6	7,2	7,3	20,6	21,7	14,7
D59	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,3	1,4	0,3	0,0	0,4	0,4	0,9	0,3	0,4	0,7	0,2	0,1	0,8	0,4	0,6	1,3	0,5	0,6	0,3	0,3	0,2	0,7	0,6	1,9
D91	0,2	0,3	0,0	0,3	0,5	0,0	0,2	0,1	0,0	0,4	0,4	0,5	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2
D2_D5_D91	28,2	28,5	21,8	27,0	31,3	20,0	47,7	25,0	21,0	27,0	22,5	28,3	27,2	30,4	23,4	19,9	21,0	30,0	26,4	22,4	25,5	28,2	21,2	24,0	23,9	20,6	35,7	39,1	31,1
D611	13,1	13,1	13,4	14,9	13,9	14,5	1,8	17,3	11,6	11,7	12,0	16,1	4,4	12,4	6,5	10,0	9,3	10,4	13,2	6,6	16,0	14,7	14,0	10,3	14,7	13,7	12,2	14,4	6,9
D6111	:	7,4	:	8,3	8,4	10,1	0,1	7,5	11,6	5,5	8,4	11,1	2,7	8,6	:	7,5	8,4	4,5	10,6	2,9	4,6	7,0	6,2	6,7	5,6	9,8	8,9	11,1	3,8
D6112	:	4,2	:	4,6	4,3	3,6	1,8	6,8	-	4,6	1,9	4,0	1,5	2,3	:	2,5	0,8	4,6	2,0	2,9	8,0	6,0	6,2	3,2	8,1	3,2	2,4	3,0	2,9
D6113	:	1,5	:	2,0	1,2	0,8	0,0	3,1	-	1,7	1,7	1,0	0,2	1,4	:	0,0	0,1	1,2	0,6	0,8	3,4	1,6	1,6	0,5	1,0	0,7	1,0	0,3	0,2
D612	1,0	1,0	0,1	1,0	2,1	0,0	0,8	1,0	0,0	2,2	0,8	1,8	1,3	0,3	-	0,2	0,0	0,8	0,1	1,2	0,0	1,9	0,0	0,9	0,3	0,1	0,0	0,6	0,8
D995	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	0,1	-	-	0,1	0,6	0,3	-	0,0	-	-	0,3	-	-	-	0,0	-	0,0	-	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0
D2_D5_D91_D611_D612_M_D995	42,2	42,5	35,2	42,8	47,3	34,5	50,2	43,3	32,6	40,9	34,8	45,9	32,9	43,0	30,0	30,1	30,1	41,3	39,6	30,1	41,5	44,8	35,2	35,2	38,8	33,2	47,9	54,1	38,7

1995	Zone euro																				UK								
	EU25	EU15	NEM10	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL		AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	
D2	13,5	13,4	14,8	13,1	12,9	12,3	17,0	12,0	13,9	14,4	10,7	16,0	14,5	12,7	11,4	14,3	12,3	13,5	17,8	13,8	11,9	14,8	15,0	13,9	15,9	15,6	14,1	16,1	14,1
D21	11,4	11,3	13,5	11,0	11,0	11,4	15,4	10,2	12,4	13,8	9,4	11,9	13,6	11,5	10,1	12,3	10,9	12,0	17,7	13,5	10,8	11,6	13,0	13,3	15,3	14,5	14,0	13,5	12,0
D211	6,7	6,7	6,3	6,5	6,6	6,3	9,4	6,5	9,7	6,9	5,2	7,4	7,0	5,7	4,6	9,3	7,7	5,9	7,7	6,8	6,6	7,6	6,3	7,1	-	9,5	7,9	9,2	6,7
D212	0,6	0,5	3,2	0,6	0,7	2,5	0,2	0,9	0,1	0,2	0,2	0,1	2,1	0,2	3,9	0,7	1,1	4,8	5,1	1,5	1,6	0,3	3,2	0,5	3,6	2,2	0,2	0,3	0,3
D214	4,1	4,1	3,9	3,9	3,7	2,6	5,7	2,8	2,6	6,7	4,0	4,3	4,4	5,7	1,7	2,3	2,0	1,2	4,9	5,2	2,6	3,6	3,5	5,7	11,7	2,7	5,8	4,1	4,9
D29	2,1	2,1	1,3	2,1	1,9	0,9	1,6	1,8	1,4	0,6	1,3	4,2	1,0	1,2	1,2	1,9	1,4	1,6	0,1	0,3	1,1	3,2	2,0	0,5	0,5	1,2	0,1	2,6	2,1
D5	12,2	12,3	10,8	11,2	16,3	9,6	30,7	10,8	10,9	7,4	9,9	8,1	13,5	14,8	8,7	7,2	8,8	17,5	8,8	9,2	12,4	11,6	12,8	8,4	7,0	11,6	17,2	19,9	14,9
D51	11,4	11,5	10,1	10,5	15,8	9,4	28,7	10,3	10,8	7,0	9,6	7,0	13,1	14,2	8,0	7,2	8,7	16,7	8,6	8,8	11,1	11,2	11,5	8,1	6,8	11,3	16,6	19,5	13,2
D59	0,8	0,8	0,7	0,7	0,4	0,2	2,1	0,5	0,2	0,4	0,3	1,0	0,3	0,6	0,7	0,6	0,0	0,8	0,2	0,4	1,3	0,4	1,3	0,3	0,2	0,2	0,7	0,3	1,7
D91	0,2	0,3	0,0	0,3	0,4	0,0	0,2	0,1	0,0	0,3	0,3	0,4	0,1	0,6	0,1	0,0	-	0,1	0										

# Pour en savoir plus:

Données: [Site Web EUROSTAT/Economie et finances/Page d'accueil/Données](#)

- 📁 **Économie et finances**
  - + 📁 Indicateurs économiques principaux
  - + 📁 Comptes nationaux (PIB compris) ([Changements dans les Comptes Nationaux en 2005](#))
  - 📁 **Secteur des Administrations publiques**
    - + 📁 Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses totales
    - + 📁 Déficit et dette publics
    - + 📁 Dépenses des administrations publiques par fonction de la CFAP et par type
  - 📁 **Impôts et cotisations sociales**
    - 📄 Principaux agrégats fiscaux de la comptabilité nationale
    - 📄 Taux d'imposition implicite selon la fonction économique
    - 📄 Structure des taxes selon la fonction économique

---

## Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017  
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408  
Fax (352) 4301 35349

E-mail: [eurostat-mediasupport@cec.eu.int](mailto:eurostat-mediasupport@cec.eu.int)

## European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

[www.europa.eu.int/comm/eurostat/](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/)

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

**l'Office des publications officielles des Communautés européennes.**

2, rue Mercier  
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: [info-info-opoce@cec.eu.int](mailto:info-info-opoce@cec.eu.int)